

TRIBUNE - GÉRARD MAGNIN

« Le conservatisme jacobin va-t-il une nouvelle fois empêcher la France de préparer l'avenir ? »

Il est devenu un truisme d'écrire que les systèmes énergétiques, largement surdéterminés par les systèmes électriques, évoluent vers plus de décentralisation. Les technologies le permettent ; les acteurs économiques locaux le réclament ; les entreprises émergentes l'attendent ; les autorités locales le revendiquent et s'y engagent. À l'instar de certains voisins où la question énergétique est d'abord locale et où un champ immense d'innovation et d'expérimentation s'est ouvert, du côté de l'offre décentralisée comme de la demande. Pas étonnant que ce soit dans ces pays, scandinaves et fédéraux, que se sont formées des PME de taille exportatrice dont on envie la performance. Une plus grande responsabilité énergétique locale permet à ces territoires de trouver une source endogène de croissance, d'emplois et de revenus. Et le chômage y est plus faible qu'ailleurs !

C'est devenu une évidence de dire que le niveau territorial permet de relier entre eux les domaines qui structurent la vie locale : urbanisme, transports, habitat, voirie, eau, eaux usées, déchets, chauffage etc., et bien sûr gaz et électricité. Pourtant, ces deux derniers domaines demeurent en France hors du droit commun : obligation de concéder ses réseaux de distribution à des concessionnaires obligés, eux-mêmes filiales de grands groupes privés multinationaux ; interdiction de créer des régies locales, à l'inverse de ce qui se passe dans le domaine de l'eau. Pourtant, l'expérience concrète de nos voisins démontre combien sont décuplées les capacités à mobiliser les potentiels locaux d'économie, d'énergies renouvelables, de ressources parfois cachées, à partir du moment où les collectivités disposent de ces prérogatives.

Il est notoire que l'optimisation énergétique est d'autant meilleure que les réseaux de distribution – et de collecte – d'énergies sont considérés de façon globale, synergique et interactive dans une approche multi-énergies, et non de façon séparée et mono-énergie. Les technologies de l'information et la communication rendent tout cela aujourd'hui possible. Des entreprises sont prêtes à agir.

Si transition énergétique il y a, c'est bien cette direction qu'elle doit prendre. L'instauration des Plans climat énergie territoriaux et les Schémas régionaux climat air énergie auront formé une première étape de cette reconquête. Tout cela semble évident dans tous les débats territoriaux. Mais à voir la virulence avec laquelle les tenants du système ancien, qu'ils appartiennent au monde patronal, syndical ou administratif, s'opposent à la moindre évolution vers plus de décentralisation énergétique, la société française risque de devoir vivre encore longtemps avec ce que certains continuent de nommer « la crise ». La société gagnera-t-elle contre les corporatismes ? Un enjeu fondamental du débat. »



Gérard Magnin, 62 ans, est le délégué général d'Energy Cities (www.energy-cities.eu) après avoir été en 1990 à l'origine de ce Réseau qui réunit 1000 villes de 30 pays européens. Il avait représenté l'ADEME en Franche-Comté (FR) durant 10 ans.

De formation initiale en électrotechnique, puis en sciences économiques et politiques, il a enseigné durant 8 ans les sciences économiques et sociales.

Dans le cadre de sa fonction actuelle, il a travaillé dans la plupart des pays européens ainsi que sur la législation européenne. Il est spécialiste des politiques énergétiques territoriales en Europe. Energy-Cities coordonne la Convention des Maires www.eumayors.eu en Europe.



http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/ECINEO_41_FR_BD.pdf

Gérard Magnin